

Plaidoyer pour un moratoire sur les contrats aidés

Pour que 2018 soit une année de transition et non de rupture

« On va devoir réduire les horaires d'ouverture de notre crèche et augmenter le tarif pour les familles », « Nos activités socio-éducatives sont suspendues », « Nous allons renoncer à nos activités non solvables donc celles à destination des publics en précarité »... Les témoignages de l'impact du gel brutal des contrats aidés sont nombreux.

Déçu de cette colère et de cette incompréhension, résonne partout dans l'espace public depuis l'annonce estivale.

Dans la rue - partout en France, des centaines de manifestations se sont déjà tenues.

Et pas moins de 10 pétitions ont été créées pour demander au Gouvernement de revenir sur sa décision, la moitié d'entre elles obtenant plus de 20 000, 30 000, voire 40 000 signatures.

Sur twitter : #UtilitéCivoyenne ou tout simplement #contratsaidés... Derrière ces hashtags et bien d'autres, on ne compte plus le nombre de tweets qui expriment le désarroi des associations, des collectivités territoriales, des écoles et de tous ceux qui bénéficient de leurs services. À l'Assemblée nationale : en 2 mois, les députés ont posé 70 questions au sujet de la baisse brutale et drastique des contrats aidés. Le vote dans la nuit du mercredi au jeudi 9 novembre de la mission Travail et Emploi a certes entériné la décision mais dans

un climat clairement tendu. Oui, l'attachement aux contrats aidés est réel. Et pour cause : ils sont socialement utiles.

Utiles pour les salariés qui en bénéficient et y trouvent une nouvelle chance (74 % des bénéficiaires ont repris confiance grâce à ce contrat*), Utiles pour les bénéficiaires des actions de proximité que ces emplois permettent de déployer.

Utiles pour nous tous car ils créent du lien social et permettent une qualité de vie sur nos territoires.

Derrière ces contrats aidés, derrière toutes ces mobilisations pour leur maintien, c'est bien cela qu'il faut retenir : ce que ce soutien à l'emploi et aux secteurs non marchands offre comme opportunité à notre société, celle de lutter contre la précarité, d'aider à l'insertion professionnelle des plus fragiles d'entre nous, tout en favorisant les actions d'intérêt général.

Ici il n'est pas question de nier les limites du dispositif. Il nous semble, en effet, pertinent de lancer une réflexion avec les différents acteurs concernés pour le réévaluer ou l'améliorer, notamment sur l'accompagnement et la formation pour en consolider les aspects liés à l'insertion. Sur ce point, il faudrait s'appuyer sur l'exemple des emplois d'avenir, pour lesquels les

obligations de formation et d'accompagnement étaient importantes, et qui ont de bons taux d'insertion à l'emploi (51 % des jeunes sont en emploi six mois après la fin de leur contrat*).

Alors certes, une transformation de la politique relative aux contrats aidés est souhaitable. Mais cela ne peut se faire du jour au lendemain. En attendant, comprenons qu'il soit compliqué, pour les bénéficiaires des contrats aidés comme pour les associations et les autres employeurs faisant appel au dispositif, de passer de 460 000 contrats aidés en 2016, à 310 000 en 2017 et à 200 000 en 2018 sans aucune solution de recours.

Au pied du mur, des associations ont mis fin à certaines activités d'utilité citoyenne, c'est une conséquence aussi immédiate que la mesure a été brutale. Et l'impact est à prévoir aussi sur 2018.

Au-delà de la question des contrats aidés, il y a le sujet plus global d'une politique de l'emploi d'intérêt général, qui reste posé et qui nécessite une réflexion urgente, compte tenu de la contraction actuelle des ressources financières disponibles pour les associations. Le **Mouvement associatif** et d'autres organisations émettent des propositions en ce sens, notamment celle de soutenir l'emploi associatif dans le cadre de projets à



PHILIPPE JANSHAN

Depuis 2016, Philippe Janshan est président du **Mouvement associatif** porte-voix des dynamiques associatives qui œuvrent pour favoriser le développement d'une force associative utile et créative. Le **Mouvement associatif** représente à travers ses coordinations membres quelque 600 000 associations, soit près de la moitié des associations en France. Philippe Janshan est également président de Coordination SUD et membre du groupe des associations au Conseil économique, social et environnemental.

vocation d'utilité sociale. Aussi, nous maintenons et réitérons notre demande au Gouvernement d'un moratoire. Il faut prévoir a minima le même nombre de contrats aidés en 2018 qu'en 2017 pour que l'année à venir soit une année de transition permettant d'évaluer et de faire évoluer le dispositif, sans nuire aux activités d'intérêt général menées au quotidien, sur l'ensemble du territoire, au plus près des besoins des citoyens. ●

*chiffres 2017 de la DARES.